

Au fil de Doubs

Le 12 juin, nous avons reçu M. le Sous-Préfet en Mairie. À cette occasion, nous avons pu faire un tour d'horizon général de la commune et échanger sur de nombreux sujets au cœur de nos préoccupations d'élus. Ces échanges se sont poursuivis en hauteur sur les échafaudages de l'Église pour la visite du chantier. Durant ces discussions, M. le Sous-Préfet nous a fait part du soutien de l'Etat à hauteur de 41 000€ pour les travaux de la Grande Rue et nous a donné de bons espoirs sur nos attentes associées à la DETR pour l'Église.

Ce chantier de l'Église est, sans aucun doute, le sujet d'actualité. À chacune de nos rencontres sur la commune et ailleurs, la même question revient : « Et le chantier de l'Église ? » Pour l'instant, tout va bien et le chantier se déroule sans mauvaise surprise : pas de retard de planning, les techniques de rénovation sont bien adaptées et les entreprises performantes. Souhaitons que la poursuite des travaux s'effectue sur le même registre.

En parallèle, les partenaires pour la mise en place de la vidéo-protection ont été choisis. L'ensemble de l'installation doit être opérationnel en fin d'année.

Cet équipement va, entre autres, nous permettre de lutter contre toutes les formes d'incivisme qui sont de plus en plus fréquentes sur notre commune.

Un point budgétaire à mi-année nous permet grâce à la fois aux économies réalisées en fonctionnement, à des coûts d'investissement inférieurs à nos prévisions et à l'obtention de subventions de lancer un ensemble de chantiers complémentaires cette année : parking de l'Espace Rives du Doubs, parking du Moulin, rue de l'Église sont au planning pour cet automne. Ces choix permettent de finaliser des équipements réalisés à titre provisoire il y a quelque temps.

Nous vous souhaitons à toutes et tous une bonne rentrée.

Vous assurant de notre total dévouement,
recevez nos cordiales salutations.

L'Équipe Municipale

Dans le contexte pré-électoral, l'ensemble des articles de ce bulletin sont rédigés au nom de l'Équipe municipale.

Sommaire

Page 2. Chantier de l'Église / Sécheresse, usage de l'eau

Page 3 . Néolia - rue du Puits / Vie intercommunale / Travaux d'automne

Pages 4 et 5 . Vidéo-protection à Doubs / École, périscolaire et centre aéré

Page 6 . Sécurité routière et civisme / Voies douces et giratoire de la chaussée - rue du Lycée

Page 7. Apprendre l'eau / Travaux cimetière

Page 8 . Vie associative

CHANTIER ÉGLISE

Durant l'été, les maçons de l'entreprise Jacquet ont poursuivi sans relâche leur travail. La flèche et les quatre clochetons en béton coulé sont aujourd'hui rénovés : évacuation de toutes les parties friables, passivation des aciers, reprise des parties abimées, enduit de l'ensemble de la flèche d'une couche d'étanchéité, coloration de l'ensemble ton pierre, sans oublier les réparations intérieures et l'étanchéité de la dalle supérieure. Ces différentes étapes ont ponctué les travaux qui se sont déroulés sans mauvaise surprise. La teinte donnée au clocher correspond aux conseils des architectes pour avoir une cohérence entre la teinte des pierres et celle des parties béton, il s'agit aussi d'un critère d'éligibilité aux subventions.

Sur le reste de l'édifice en pierre de Vuillecin, les travaux démarrent. Là également, pas de mauvaise surprise pour l'instant, le volume de pierres à changer s'avère moins conséquent, ce qui compense partiellement les longueurs de joints à reprendre qui sont nettement supérieurs à ce qui était prévu.

Les charpentiers-couvreurs ont, quant à eux, terminé début août la première tranche de la toiture qui a retrouvé, avec ses tuiles rouge flammé, sa couleur d'origine. En septembre, durant la mise en place de l'échafaudage sur la deuxième partie de la nef, l'entreprise Contet-Bourotte réalisera les travaux à l'intérieur du beffroi, à savoir les planchers intermédiaires et les supports de cloches avant de reprendre dès le 1er octobre les travaux sur la toiture qui dureront 6 semaines.

L'entreprise Prêtre, quant à elle, intervient ponctuellement au fur et à mesure de l'avancement des travaux pour remettre en état et en conformité le paratonnerre et la mise à la terre, partie technique non négligeable.

L'entreprise Art Vitrail démarre les travaux sur les vitraux à partir du 23/09.



Pour l'instant, tous les voyants sont au vert sur ce chantier, tant au niveau technique, qu'au niveau planning et budgétaire. Pour la partie financière, nous avons obtenu des subventions non budgétées initialement avec un soutien du Département à hauteur de 48 000€ et 20 000€ de la part de l'Association Diocésaine. Concernant la demande de subvention auprès de l'État, il nous faudra attendre l'année prochaine pour connaître le montant qui pourrait nous être attribué au titre de la DETR, croisons les doigts...

SÉCHERESSE USAGES DE L'EAU

Depuis le 5 juillet, un arrêté préfectoral restreint les usages de l'eau sur tout le département. Ces restrictions ont été portées au niveau ALERTE RENFORCÉE le 25 juillet.

Cette situation est le résultat d'un déficit de précipitations depuis l'hiver, qui a vu la nappe baisser graduellement depuis le mois de février. De rares épisodes pluvieux ont permis de limiter cette baisse, mais sans reconstituer le stock d'eau au niveau habituel.

De fait, il est interdit d'arroser les pelouses, espaces verts, jardins et jardinières. Seuls les potagers peuvent être arrosés de 20h à 8h.

Le lavage des terrasses, toitures et façades est prohibé.

Le lavage des voitures chez les particuliers est interdit. Il reste autorisé dans les stations disposant d'un système de recyclage. Toutefois, compte tenu de la situation des nappes, il est fortement recommandé d'attendre pour nettoyer son véhicule.

Le non-respect des mesures évoquées plus haut est passible d'une amende de 5^{ème} classe (1 500 €, puis 3 000 € en cas de récidive).

Tous les habitants sont invités à leur niveau à veiller à leur consommation et à la restreindre aux besoins les plus élémentaires.

NÉOLIA - RUE DU PUIITS

Le chantier de construction Rue du Puits a commencé mi-juillet et la volonté du conseil municipal est de prolonger la piste cyclable entre le parking du Moulin et la Grande Rue.

Le bailleur social Néolia, conscient de l'intérêt de réaliser cet équipement pour augmenter la sécurité des cyclistes, a cédé gracieusement la surface nécessaire pour réaliser ce projet. Nous souhaitons les remercier ici.

Concernant le projet de construction, la commune s'était engagée à participer au financement du surcoût pour l'adaptation complémentaire de trois logements destinés aux personnes à mobilité réduite. Ce surcoût concerne l'installation de portes électriques dans les communs et les appartements concernés, l'équipement spécifique des pièces à vivre et des sanitaires et le pré-équipement en domotique qui permettra d'adapter les appartements en fonction du handicap de chaque occupant.

Le montant de ces équipements financés par Néolia est de 48 729 €, et le conseil municipal a voté une participation financière de 10 000 € pour abonder à ce projet.

Nous permettrons ainsi à des personnes en situation de handicap d'occuper un logement réellement adapté à leurs besoins et ainsi favoriser et faciliter l'inclusion.

Recensement

Le recensement est obligatoire dans les trois mois suivants le 16^{ème} anniversaire. Cette démarche s'effectue en mairie sur présentation d'une pièce d'identité et du livret de famille.

DATES À RETENIR ESPACE RIVES DU DOUBS

Vendredi 4 Octobre 2019 : Loto organisé par l'ADMR

Dimanche 6 Octobre 2019 : Repas des Classes

Dimanche 20 Octobre 2019 : Choucroute de l'Avenir

Samedi 23 Novembre 2019 : Concert de la Sainte

Cécile – La Pastorale

Les 30 Novembre et 1^{er} Décembre 2019 : Marché de Noël

Dimanche 8 Décembre 2019 : Repas des Anciens

Vendredi 20 Décembre 2019 : Loto organisé par La Pastorale

Mardi 7 Janvier 2020 : Vœux du Maire

ACTUALITÉS SUR LA VIE INTERCOMMUNALE

Point d'étape sur le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et d'Habitat (PLUIH)

Le débat d'orientation sur le Plan d'Aménagement de Développement Durable a eu lieu au sein des Conseils Municipaux de chacune des communes et au sein de l'intercommunalité lors du Conseil Communautaire du 26 juin dernier. Le PADD fixe les grandes orientations pour la période courant de 2020 à 2040.

Le deuxième semestre 2019 sera consacré à la réflexion sur l'évolution des zonages et des règlements. La démarche du PLUIH marquera un arrêt en février 2020.

Le calendrier fixe la reprise de ce dossier en juin 2020 avec la procédure de validation du PLUIH suivie de l'enquête publique.

Les nouvelles modalités en matière d'urbanisme devraient être effectives pour fin 2020.

Les documents de concertation sont à votre disposition en mairie sur toute la durée des travaux sur le PLUIH.

TRAVAUX D'AUTOMNE

Les finances 2019 nous permettent d'entreprendre de nouveaux travaux non prévus au budget primitif. Leur choix a été défini par la volonté de terminer correctement les travaux réalisés il y a quelques années de manière provisoire.

Parking Espace Rives du Doubs : enrobé des parties faites en son temps en bicouche et augmentation du nombre de places comme le prévoyait le projet à son origine, soit 44 places supplémentaires.

Parking du Moulin : remplacer les parties réalisées provisoirement en bicouche par des enrobés.

Rue de l'Église : secteur partant du pôle périscolaire au croisement de la rue de la Chaussée consistant à éliminer le marquage au sol de la piste piétons/cycles par un aménagement sécurisé. Dans cette zone, le réseau d'eau potable sera réalisé avant les travaux de voirie.

Ces trois points étant à l'ordre du jour à chaque orientation budgétaire, leur réalisation permettra de terminer le mandat avec des chantiers aboutis.

Réseau eau potable : au vu des possibilités budgétaires, nous lançons des travaux de réfection complète sur deux zones sensibles qui sont la Rue des Rives de l'Oye et aux abords de la station d'épuration.

À noter : les travaux de finition de voirie de la rue des Hauts Prés se réaliseront à partir de fin septembre sur une durée de quatre semaines.

LA VIDÉO-PROTECTION À DOUBS

Depuis plusieurs années, la Mairie a constaté une augmentation des actes d'incivilité (tags, destructions de panneaux sur le bâtiment de l'Espace Rives du Doubs, dépôts aux abords des containers de tri sélectif, vols chez les particuliers...).

En concertation avec la Police Nationale, l'ensemble de l'Équipe Municipale a approuvé la mise en place d'un système de vidéo-protection pour contribuer à faire diminuer ces faits et aider la police à mener ses enquêtes.

Pour rappel, depuis plusieurs années, le coût de remise en état de ces dégradations se chiffre à plus de 10 000€ par an.

Le projet de déploiement sur notre commune sera de 18 caméras dont 5 à lecture de plaques minéralogiques (LPM).

Pour les caméras à LPM, elles seront placées aux entrées de la commune et pour les 15 autres sur la voie publique en protection des bâtiments communaux, des espaces publics et des points de collecte sélective des déchets. Ce système utilise des ondes radio pour rapatrier les images dans un local dédié de la Mairie. Outre la Police Nationale, seuls le Maire et trois autres personnes seront habilités à y accéder. Il faut noter que les caméras prévues dans ce projet peuvent enregistrer des images même la nuit.

Nous tenons à informer la population sur la mise en place d'un tel système :

- il ne peut être installé qu'après autorisation de la préfecture ;
- sa réglementation est très encadrée et réglementée par la loi et la CNIL (Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés).
- la vie privée des personnes est garantie par l'interdiction de visualiser l'intérieur des habitations, voir l'exemple ci-contre de l'image floutée.

Les images ne peuvent être conservées que pendant une durée maximum de 30 jours. Des panneaux placés aux entrées du village stipuleront la présence de ce système sur la commune.

Un comité d'éthique, qui n'est pas obligatoire, mais qui traduit la volonté du Conseil Municipal d'aller au-delà des dispositions réglementaires, sera constitué afin d'assurer le respect des droits et des obligations exprimés au sein du Code de la Sécurité Intérieure et de créer une interface avec la population.

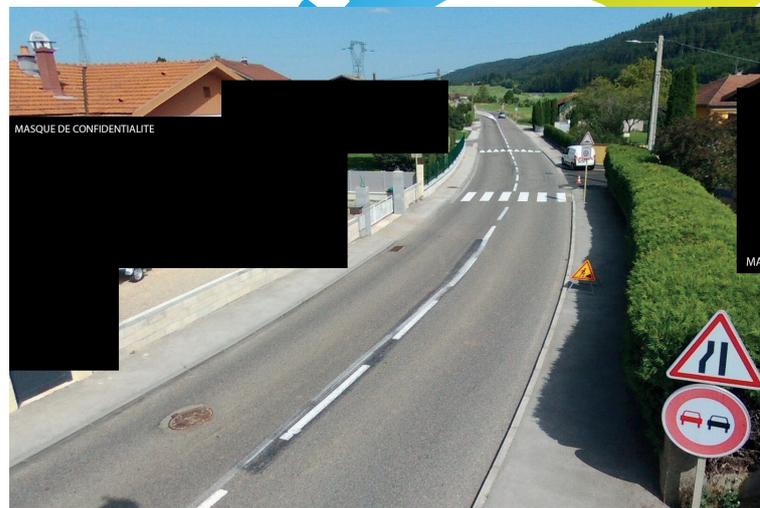


À ce propos, il est fait appel aux habitants inscrits sur la liste électorale, qui souhaiteraient en faire partie. Leur nombre est fixé à 3 maximum. Les candidatures peuvent être adressées par simple lettre en Mairie. Une charte d'éthique sera rédigée et un rapport d'activité annuel sera diffusé.

Les travaux effectués par les entreprises Balossi-Marguet pour la partie de génie civil et Micro-Online pour la pose du système de caméras se feront à l'automne après accord de la préfecture.

A ce jour la ville de Pontarlier, les communes de La Cluse-et-Mijoux, Gilley en sont déjà équipées avec de bons résultats, d'autres communes environnantes sont en phase de réflexion.

Si vous le souhaitez, des renseignements complémentaires pourront être donnés en Mairie.





Caméras 1, 7, 8, 14 et 16 : entrées de commune.

Caméras 6, 10, 13, 15 : points de tri sélectif.

Caméras 3 et 3b, 4, 5, 9, 11 et 11b, 12 : espaces publics et bâtiments communaux.

Caméra 2 : parvis du collège.

ÉCOLE, PÉRISCOLAIRE ET CENTRE AÉRÉ

Ce sont 206 élèves dans nos 8 classes de primaire et 100 dans nos 4 classes de maternelle qui ont repris le chemin de l'école le lundi 2 septembre. Des travaux sur les deux portails avec l'installation de visiophones doivent être entrepris pour limiter l'accès dans l'enceinte des écoles pendant le temps scolaire uniquement aux personnes identifiées.

Pour le pèriscolaire, il fonctionnera comme précédemment avec un accueil dès 7h30 le matin, sur la pause méridienne et jusqu'à 18h.

Pour l'activité de centre aéré, les 3 semaines de juillet et la dernière semaine d'août ont rencontré un franc succès. L'enquête auprès des familles, organisée par les parents d'élèves fin juin dernier, met l'accent sur les périodes des petites vacances scolaires. Attentifs aux besoins ressentis, nous avons validé, lors du Conseil Municipal du 5 septembre dernier, une possibilité d'expérimentation avec un accueil pour une semaine sur chaque période

des « petites vacances », soit Toussaint, Février et Pâques. Le coût de ce service apporté aux familles sera supporté pour partie par les familles, pour partie par l'accompagnement des partenaires CAF et MSA et pour partie par la commune. Nous précisons dès à présent qu'à défaut d'inscriptions suffisantes, l'expérimentation pourrait ne pas être mise en place. Les conditions de mise en place de cette expérimentation seront précisées dans les plaquettes qui seront disponibles d'ici fin septembre auprès de Sophie, directrice du centre aéré.

Cette expérimentation sur une année fera l'objet d'une évaluation fin d'année scolaire 2019-2020.

L'Équipe Municipale vous souhaite à tous, élèves, équipes pédagogiques, ATSEM et Francas une très bonne rentrée. Bonne année scolaire et pleine réussite à tous !!! »

SÉCURITÉ

La Police Nationale vient à la rencontre des habitants de la commune chaque trimestre. À ce titre, une permanence se tiendra le mardi 24 septembre en Mairie de 10h à midi. Ces temps de présence privilégiés avec un représentant des forces de l'ordre permettent d'être au plus proche de la population et de faciliter les échanges, chacune et chacun pouvant venir exprimer ses doléances.

Vous pouvez également utiliser l'adresse mail suivante : ddsp25-csp-pontarlier-ref-accueil@interieur.gouv.fr pour adresser vos questions ou observations.

SÉCURITÉ ROUTIÈRE ET CIVISME

Nous sommes très régulièrement interpellés pour des problématiques rencontrées lors des traversées de rue sur les passages piétons.

L'article R 415-11 du Code de la Route stipule :

« Tout conducteur est tenu de céder le passage, au besoin en s'arrêtant, au piéton s'engageant régulièrement dans la traversée d'une chaussée ou manifestant clairement l'intention de le faire ou circulant dans une aire piétonne ou une zone de rencontre.

Le fait, pour tout conducteur, de ne pas respecter les règles de priorité fixées au présent article est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la quatrième classe.

Tout conducteur coupable de cette infraction encourt également la peine complémentaire de suspension, pour une durée de trois ans au plus, du permis de conduire, cette suspension pouvant être limitée à la conduite en dehors de l'activité professionnelle.

Cette contravention donne lieu de plein droit à la réduction de six points du permis de conduire. »

Le piéton a aussi des obligations : il doit emprunter les passages prévus pour les piétons, s'ils sont situés à moins de 50 mètres (article R.412-37).

Les piétons sont fragiles et tout choc peut avoir de graves conséquences même à faible vitesse.

La sécurité est l'affaire de tous !!! Piétons, cyclistes, automobilistes..., soyons tous vigilants.



VOIES DOUCES ET GIRATOIRE RUE DE LA CHAUSSÉE / RUE DU LYCÉE

Avant toute chose, je tiens à remercier les riverains de la Rue de la Chaussée et les acquéreurs des « terrains Jacquet » qui ont signé un accord de principe pour céder à la commune la bande de terrain nécessaire à la réalisation de ce projet. Ces accords préliminaires permettent de lancer les études nécessaires pour la réalisation de l'opération.

Avec ce projet qui s'inscrit dans le schéma intercommunal des voies cyclables, nous améliorerons nettement la sécurité piétons/cyclistes et la régulation automobile sur ces deux voies communales très fréquentées en liaison directe avec Pontarlier. Ce chantier concerne le traitement de l'ensemble, il inclut :

- La réfection du réseau d'assainissement et d'eaux pluviales passant sous chaussée par le biais de la CCGP.
- La reprise partielle ou totale de l'alimentation eau potable.
- L'enfouissement des réseaux électriques et téléphone avec mise en conformité de l'éclairage public par le biais du SYDED.
- La réalisation du rond-point à l'intersection Rue du Lycée / Rue de la Chaussée pour fluidifier et sécuriser le trafic.
- La mise en œuvre d'une piste cyclable de largeur 3 mètres le long des deux rues.
- La réfection des trottoirs sur le côté de rue opposé à la piste cyclable et la reprise de la voirie.
- La remise en état des limites de propriétés privées impactées par le projet.

L'étude lancée va définir les contours précis de cet ambitieux projet ainsi que le planning et permettre des demandes de subventions. Les travaux devraient se dérouler par tranches successives sur 2020, 2021 et 2022. En fonction du solde budgétaire de la CCGP, il est possible qu'une tranche d'assainissement soit réalisée très rapidement.

DÉCÈS

01/05/19 : Jean BULLE, 68 ans

04/05/19 : Jacqueline LOMBARDOT, née JAEGLER, 77 ans

04/07/19 : Pierre JEANNINGROS, 56 ans

6 30/08/19 : François PATOZ, 62 ans

NAISSANCES

08/06/19 : Jade de Fawrés TELTEL et Lucile WADEL
17/06/19 : Noah de Daniel ALVES ABRANTES et Sophia VAN HEERDEN
26/06/19 : Adam de Gérald JOLY et Leïla DOUH
26/07/19 : Layana de Imad HABIBI et Hafsa ELHAFIDI
06/08/19 : Mathéo de Aurélien TRUCHOT et Élodie RAMAGET
09/08/19 : Margot de Mathieu GIROD et Manon SCHIAVON
21/08/19 : Adriel de Yorick GAY et Sylvie MOURA
27/08/19 : Louis de Romain DALLOZ et Coralie BOURGEOIS

MARIAGES

11/05/19 : Melody LECLERC et Grégory GERARD
08/06/19 : Cindy DE OLIVEIRA et Benjamin MATIVET
13/07/19 : Caroline RAGUIN et Florian GINDREY
27/07/19 : Ophélie GALLOIS et Benoît LAUDE
03/08/19 : Audrey COINTET et Guillaume GAUGEY
03/08/19 : Virginie DAVID et Benjamin MOREL
17/08/19 : Sabrina ROGNON et Jean-Philippe FAIVRE
07/09/19 : Maxime TRAXER et Fanny BOILLON

INSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES

L'anniversaire des 18 ans entraîne une inscription automatique sur les listes électorales

Pour toutes les autres personnes majeures, la démarche s'effectue en mairie sur présentation d'un justificatif d'identité et d'un justificatif de domicile de moins de trois mois ou par internet sur le site www.service-public.fr.

APPRENDRE L'EAU

Parce qu'ils seront les gestionnaires de notre territoire de demain, nous avons souhaité sensibiliser les écoliers sur le thème de l'Eau.

Pour bien comprendre les problèmes liés à l'Eau, il est important de connaître notre paysage et ses particularités, les enjeux liés à son aménagement et la gestion de notre environnement.

Pendant l'année scolaire qui démarre, 3 classes de CE2, CM1 et CM2 de l'école primaire participeront à 4 séances d'environ 3h, animées par le CPIE (Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement) du Haut Doubs. Au cours de ce programme, élaboré avec les enseignants, ils se familiariseront avec le rôle de l'eau dans notre paysage (karst, lac, rivière) et l'importance des milieux humides. Une thématique sera choisie pour être approfondie : la flore, les eaux stagnantes (mares), la rivière ou l'homme dans le paysage, les aménagements hydrauliques, etc.

Ce projet a pour but de faire connaître le Grand Cycle de l'Eau aux plus jeunes, et comprendre pourquoi et comment en protéger les ressources. C'est aussi attirer leur attention sur le Petit Cycle de l'Eau : la collecter et la traiter, pour ensuite la restituer suffisamment propre au milieu naturel, reste un enjeu majeur pour notre collectivité. Ce travail sera aussi l'occasion d'un temps d'échange sur les gestes quotidiens faciles à adopter contre le gaspillage, mais aussi les mauvais réflexes à abolir (lingettes et autres déchets jetés dans les toilettes...).

Validé à l'unanimité par l'équipe, ce programme pédagogique sera cofinancé par le CGET (État/Région).

TRAVAUX CIMETIÈRE

Début 2015, M. le Maire a pris la décision de réaliser un inventaire des tombes non entretenues dans notre cimetière. Plusieurs visites sur site ont amené au constat de 33 tombes en état d'abandon présumé. Un procès-verbal d'abandon a été pris le 4 juin 2015.

Après 4 ans de procédure administrative, plusieurs affichages au cimetière et la pose de panneaux « Cette concession fait l'objet d'une procédure de reprise, veuillez-vous adresser à la Mairie. » devant les sépultures, nous allons à présent procéder à la reprise de 28 concessions (tombes ou caveaux).

Les travaux consisteront à enlever les monuments, exhumer les restes des personnes inhumées pour les rassembler dans des boîtes prévues à cet effet pour terminer avec une inhumation dans l'ossuaire communal. Cette opération sera réalisée cet automne.

Vie associative

Petite rétrospective sur les derniers évènements qui ont eu lieu au sein de notre commune...

Concert des COCOS DU JEUDI et de ZIKaDOO, le 4 mai

En première partie, le public a pu apprécier le talent des musiciens de ZIKaDOO emmenés par la baguette de leur chef Fabien CARA. Après seulement deux années d'existence, l'orchestre a interprété un répertoire de variété française et étrangère, avec des morceaux connus bien appréciés du public. Puis, les COCOS DU JEUDI, groupe composé essentiellement de guitaristes, ont pris le relais avec des chansons françaises arrangées par leurs soins et avec leurs propres compositions. Les musiciens souhaitant partager la bonne humeur de ZIKaDOO sont les bienvenus aux répétitions du vendredi soir à partir de 19h au pôle musique de Doubs.

Soirée de la Fête des Mères, le 17 mai

Cette soirée a réuni environ 200 mamans. En l'absence de M. le Maire, la 1^{ère} adjointe a adressé aux mamans un discours soulignant leur rôle primordial dans les différentes étapes de la vie d'un enfant et les infrastructures communales en lien avec l'enfance : écoles, micro-crèches, accueil périscolaire, terrains de jeux et liaisons douces à travers le village, avec une pensée pour les mamans qui ne pouvaient pas participer à ce moment convivial. Comme à l'accoutumée, Gilles Petitjean et son orchestre ont animé cette sympathique soirée.

Temps de nouvelles rencontres ou de retrouvailles, cet évènement est à renouveler !

Concert de L'Harmonie la Pastorale, les 24 et 25 mai

L'orchestre de « la Pastorale », sous la direction de Matthieu Martinez, a présenté son nouveau spectacle hommage à Mickael Jackson « This is Pasto ». La cinquantaine de musiciens a revisité les tubes incontournables du King of Pop : Beat It, Bad, Thriller, Black or White, Heal the world... avec la participation de Lou Beurier et Mathilde Dolce au chant, John Pemberton au chant et à la guitare, les Waik Lace Crew (groupe de danse urbaine), les élèves de l'école de musique de Doubs et les Lièvermont en Scène... Un magnifique spectacle musical dans un décor impressionnant. La salle a affiché complet les deux soirs, preuve de la qualité du spectacle et du succès de la Pastorale.

Feux de la Saint-Jean, le 14 juin

Lors de cette soirée annoncée comme pluvieuse, L'Association des Parents d'Elèves, organisatrice de cet évènement, a su profiter de l'accalmie en installant des tables sur la pelouse devant l'Espace des Rives du Doubs pour la partie restauration (barbecue, crêpes, barbe à papa, buvette...). Les animations se sont succédées : Concert de la Pastorale dès 19h, puis distribution de lampions aux enfants avant l'embrasement du magnifique bûcher.

Un grand merci à l'APE ainsi qu'à ses nombreux bénévoles pour l'organisation sans faille de cet évènement attendu et apprécié de tous !

Soirée moules / frites, le 24 août

Doubsiens ou habitants de communes voisines, les fidèles participants à la soirée « moules-frites », organisée par l'Etoile Sportive, ont eu grand plaisir à se retrouver pour cet évènement au franc succès. Nous saluons l'engagement des bénévoles, avec une mention toute particulière aux trois jeunes joueurs qui ont proposé leur aide pour le service. Un grand bravo pour cette belle réussite fort appréciée des 200 personnes présentes.



Journal édité par la commune de Doubs 25300 - Responsable communication : Régis Marceau
 Rédaction et réalisation : commission communication de la Commune
 Dépôt légal à parution - Impression : imprimez-moins-cher.com
 Imprimé sur papier recyclé à 1 450 ex.

Au Fil de Doubs est édité avec le concours de : Animations 2019

<p>Villa Verde JARDINERIE - DÉCORATION ANIMALERIE - FLEURISTERIE 03 81 46 46 20 www.villaverde.fr</p>	<p>Pizzeria Romagna 27 bis, Grande rue - 25300 Doubs Tél. 03 81 46 72 76 Ouvert de mardi au vendredi 9h à 12h et de 18h à 19h Le samedi de 9h à 19h - le dimanche et jours fériés de 9h à 12h30 Cuisine de produits locaux et bio - Accueil de tous</p>	<p>TRAVAUX FORESTIERS LAURENT PETIT l.petit@tfforango.fr</p>	<p>LEO & Associés Assurance, Placement, Banque ASSURANCES Zone Commerciale HYPER U 9 route de Besançon - 25300 DOUBS 09 84 84 44 00 Tél. 03 81 39 10 42 agence.leetatassurancespontarlier@axa.fr</p>	<p>adbb outour de bébé Nous faisons tout... sauf le bébé!</p>		
<p>HYPER U PONTARLIER Des prix bas toute l'année</p>	<p>vfconfort 29 rue Eiffel - 25300 PONTARLIER Tél. 03.81.46.54.60</p>	<p>BANQUE POPULAIRE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE Agence de DOUBS 03 81 38 82 90</p>	<p>Au Doubs Gourmet Didier et Céline Magnin-Peyssot Plus de 30 ans à emporter ou à servir votre délicieuse pâtisserie. 1, rue de la Valprie - 25300 DOUBS Tél. 03 81 39 10 23 Fax. 03 81 46 34 95</p>	<p>AN.TO MAÇONNERIE GÉNÉRALE 107 Rue des Artisans - 25300 DOUBS Tél. : 03 81 38 95 10 / 06 73 68 52 64 ANTO@SPFLFR</p>	<p>MICHEL ROGEBOZ Conseiller en gestion de patrimoine Courtier en assurances 9, rue Berlioz - 25300 DOUBS Tél. 03 81 46 61 74 Fax 03 81 39 55 52 Portable : 06 08 54 98 27 www.rogeboz-michel.fr - Email : michel.rogeboz@rogeboz.fr</p>	
<p>L'ENTREPOT DU BRICOLAGE Le bricolage à prix entropôt.</p>	<p>MRJ chaussures 25300 DOUBS</p>	<p>smci ÉDITEUR IMMOBILIER</p>	<p>Le Discount de la Maison! La Foire Fougère DOUBS</p>	<p>MICROEROSION MECANIQUE DE PRÉCISION Alain LAUDE 107 Rue des Artisans - 25300 DOUBS Tél. : + 33 (0) 3 81 46 21 07 Fax : + 33 (0) 3 81 46 21 57 Mail : contact@microerosion.com www.microerosion.com</p>	<p>EXPERTISE COMPTABLE COMMISSARIAT AUX COMPTES MAZARS PONTARLIER 9 rue Florin - 25300 Doubs Tél. 03 81 46 22 80</p>	<p>DE GIORGI constructions</p>